

Relation entre l'individu et l'État

Relations between the Individual and the State

Louis St-Laurent

Volume 12, Number 3, July 1957

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1022565ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1022565ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

St-Laurent, L. (1957). Relation entre l'individu et l'État. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 12(3), 201–210. <https://doi.org/10.7202/1022565ar>

Article abstract

The theme of this conference — the Church's Social Teachings — is particularly appropriate in this anniversary year of two great social Encyclicals which have defined the relation between the individual and society and, more specifically, the relation between the citizen and the State. Several unsuccessful attempts have been made to define the nature of this relation between the individual and the state and have given rise to the most unfortunate social experiences of mankind. At one extreme, individualism maintains that individuals should be completely free to seek their own good according to the best of their abilities. The "laissez-faire" philosophy leads to the very negation of the State and to complete anarchy. At the other extreme, communism identifies society with the State which becomes responsible for everything and all powerful. The communist doctrine leads to the negation of the individual and to complete dictatorship.

That, I think, is why Pope Pius XI, in *Quadragesimo Anno*, chose to define what ought to be the relation between the individual and the State according to the traditional principles of the Catholic Church and the Christian philosophy.

According to the Church's teachings, the role of government in the economic and social field may be briefly summarized as consisting of maintaining a high level of prosperity, ensuring a fair distribution of that prosperity among the various elements of the community, and stimulating or restraining private initiative without supplanting it in the fields where it can be efficient or controlling it unnecessarily.

The Canadian Government was thus assuming as a duty to aim at maintaining a stable level of prosperity. Serious attempts are being made to minimize seasonal unemployment. In collaboration with the Department of Labour, private industry and labour unions are increasingly contributing to this effort. In the postwar period, the menace to the stability of our economy has come from inflation. Various measures have been adopted to reduce the rate of total consumption.

The government has aimed not only at maintaining a high and stable level of employment and income but also at ensuring a better distribution of that national income between the different groups of our society.

A comprehensive system of social security has been built up in Canada over the last fifteen years: in 1941, unemployment insurance, in 1945, family allowances, in 1949, old age pensions and pensions to the blind. We have, under the National Housing Act and other legislation, aided in the construction of over 300,000 houses spread over hundreds of communities in Canada. Our agricultural policy has been aimed at expanding our markets and at fixing floor prices for several products so as to protect the farmers and their families against too low prices and to help them secure a decent minimum of income.

I therefore suggest that it should be the urgent business of all levels of government as well as private enterprise, both individual and co-operative, to see to it that agricultural production keeps up with our increase in population and thus provides the farming population with a fair share of the national income.

It is the purpose of our economic policy to stimulate or restrain private initiative as circumstances require. In our efforts to stabilize our economy at high levels of prosperity, we try to apply indirect methods because we do not favour, under relatively normal conditions, direct economic controls over production, prices and wages. In the field of social risks to which we all exposed, the same principles should apply.

We are sometimes accused, even by some Catholics, of being inspired by socialist principles. I do not take these accusations seriously because I know, as Pope Pius XI says, that "Indeed there are some who can abuse religion itself, cloaking their own unjust imposition under its name". Communism remains a tragic challenge for all those who believe in freedom and in spiritual values but perhaps more particularly for Christians. They must not merely oppose that threat, it is their responsibility to provide an alternative to an unstable world. As Cardinal Paul-Emile Léger said in St-Jerome during the last French Catholic Social Life Conference: "They have to face up to Destiny, refuse to believe in man's defeat and set out again to conquer the future".

Relation entre l'individu et l'Etat

T. Honorable Louis St-Laurent

L'auteur, conférencier invité aux Semaines sociales du Canada, reprend le thème des encycliques définissant les relations entre l'individu et l'Etat. Il rappelle brièvement les fondements des théories qui, d'une part, veulent tout laisser faire à l'Etat et, d'autre part, ne rien lui confier; il s'arrête au triple rôle assigné par Pie XI à l'Etat, dans le domaine tant économique que social. Il expose ensuite comment l'Etat canadien dont il était le chef a accompli sa tâche et décrit les grandes lignes du programme social mis en oeuvre au cours des dernières années.

La doctrine sociale de l'Eglise est un thème particulièrement approprié en cet anniversaire des deux grandes encycliques qui ont défini les relations entre l'individu et la société et, plus particulièrement, entre l'individu et l'Etat.

Du point de vue purement théorique, c'est là un des problèmes les plus complexes que la philosophie sociale ait à résoudre. D'autre part, c'est là un problème d'ordre tout à fait pratique qui se pose pour nous et que nous sommes appelés à résoudre tous les jours. C'est incontestablement le problème le plus vital et le plus tragique qui existe aujourd'hui dans le monde, car des milliers d'individus sont prêts à accepter d'énormes sacrifices et même à donner leur vie pour protester contre la solution qu'on y a apportée dans leur pays. Le monde entier doit admirer et doit être prêt à secourir ceux qui en ce moment même manifestent leur héroïsme et leur foi en souffrant une captivité tyrannique dans des prisons et des camps de concentration et même en faisant le sacrifice de leur vie.

On a tenté bien des fois sans succès de définir la nature des relations entre l'individu et l'Etat, et ces définitions ont ap-

SAINT-LAURENT, le Très Honorable Louis-S., ancien premier ministre du Canada à Ottawa.
--

porté à l'humanité des expériences sociales absolument déplorables. D'un côté, la doctrine individualiste soutient que les individus doivent être laissés absolument libres de tendre à leur bien-être par tous les moyens dont ils peuvent disposer. Cette doctrine proclame que c'est là la loi fondamentale de la société et que l'Etat ne doit être qu'un policier chargé d'en assurer la mise en vigueur. La philosophie du laissez-faire conduit directement à la négation des droits de l'Etat et à l'anarchie complète. A l'autre extrémité, le communisme identifie la société avec l'Etat, qui devient ainsi responsable de tout et tout-puissant. La doctrine communiste conduit aussi à la négation des droits de l'individu et à la dictature absolue.

A l'époque où parut l'encyclique « *Quadragesimo Anno* », les conditions économiques et sociales des pays industriels du monde occidental étaient une réfutation éclatante de la doctrine du laissez-faire. Nous passions par la pire dépression économique de notre histoire. L'expérience communiste, qui se bornait alors à la Russie, produisait des résultats encore plus tragiques pour l'humanité; mais, à cette époque, toutes les conséquences de cette théorie ne pouvaient pas encore être prévues avec certitude par les victimes de l'individualisme de nos démocraties occidentales. Dans ces conditions, il importait beaucoup moins de s'engager dans une réfutation philosophique et systématique de ces erreurs que de s'appliquer à restaurer l'ordre social renversé par ces fausses doctrines. Voilà pourquoi, il me semble, le pape Pie XI, suivant l'exemple de son prédécesseur Léon XIII, s'appliqua à définir les relations qui doivent exister entre l'individu et l'Etat d'après les principes traditionnels de l'Eglise catholique et de la philosophie chrétienne. Il appuya particulièrement sur les droits et les devoirs des individus et des groupes d'individus, droits et devoirs que le communisme ne reconnaissait pas, et sur le rôle positif de l'Etat dans la poursuite du bien commun, rôle qui n'était pas reconnu par la philosophie du laissez-faire.

Rôle de l'Etat

Je ne voudrais pas assumer le rôle d'interprète de l'enseignement pontifical, surtout devant une si auguste assemblée, mais il me semble que le rôle que le pape assigne à l'Etat est triple.

a) Tout d'abord Pie XI rappelle que Léon XIII a proclamé « que l'Etat n'est pas seulement le gardien de l'ordre et du droit, mais qu'il doit travailler énergiquement à ce que, par tout l'ensemble des lois et

des institutions, la constitution et l'administration de la société fassent fleurir la prospérité tant publique que privée ».

b) En second lieu, le pape Pie XI déclare « qu'il appartient aux gouvernements de protéger la communauté et les membres qui la composent, (mais que) toutefois, dans la protection des droits privés, ils doivent se préoccuper d'une manière spéciale des faibles et des indigents... La classe indigente, sans richesses pour la mettre à couvert, compte seulement sur la protection de l'Etat. Que l'Etat entoure donc de soins et d'une sollicitude particulière les travailleurs, qui appartiennent à la classe des pauvres. Les travailleurs, leur santé, leurs forces, leur famille, leur logement, l'atelier, les salaires, l'assurance contre les risques de travail, en un mot tout ce qui regarde la condition des ouvriers, des femmes spécialement et des enfants, voilà l'objet de ces lois protectrices ». Et le pape exprime son approbation à l'égard de ces lois.

c) En troisième lieu, le pape note le rôle grandissant de l'Etat: « Il est vrai sans doute, et l'histoire en fournit d'abondants témoignages, que, par suite de l'évolution des conditions sociales, bien des choses que l'on demandait jadis à des associations de moindre envergure ne peuvent plus désormais être accomplies que par de puissantes collectivités ». Puis il ajoute: « On ne peut enlever aux particuliers pour les transférer à la communauté, les attributions dont ils sont capables de s'acquitter de leur seule initiative et par leurs propres moyens... Que l'autorité publique abandonne donc aux groupements de rang inférieur le soin des affaires de moindre importance. Elle pourra alors assurer plus librement, plus puissamment, plus efficacement les fonctions qui n'appartiennent qu'à elle parce qu'elle seule peut les remplir: diriger, surveiller, stimuler, contenir selon que le comportent les circonstances ou l'exige la nécessité ».

En d'autres termes, selon la doctrine de l'Eglise, le rôle du gouvernement dans le domaine économique et social consiste à maintenir un niveau élevé de prospérité, à assurer une répartition équitable de cette prospérité entre les divers éléments de la société et à stimuler ou restreindre l'initiative privée sans la supplanter, dans les domaines où elle peut fonctionner avec efficacité, et sans lui imposer une réglementation inutile.

Programme social

Je voudrais maintenant vous dire comment le gouvernement canadien a rempli son rôle dans le domaine économique et social et vous exposer dans ses grandes lignes le programme social qu'il a mis en oeuvre ces dernières années.

En 1945, le gouvernement publiait un Livre blanc intitulé « Emploi et revenu », dans lequel il exposait son programme économique dans les termes suivants :

« Dans l'intérêt des militaires et de la population civile, la tâche principale de la reconstruction doit consister à assurer une transition graduelle et ordonnée de l'économie de guerre à l'économie de paix et à maintenir un niveau stable et élevé d'emploi et de revenus. Le gouvernement adopte cet objectif comme premier but de sa politique ».

Le gouvernement du Canada assumait alors la responsabilité bien définie de viser au maintien d'un niveau stable de prospérité. Au cours des dix dernières années, la situation économique du pays n'a jamais comporté la menace d'un chômage général occasionné par une crise cyclique. Bien que le chômage saisonnier soit causé principalement par notre climat, des efforts sérieux ont été tentés pour en réduire la portée. Les programmes de construction des ministères du gouvernement sont tracés en vue d'assurer ce résultat. En collaboration avec le ministère du Travail, l'industrie privée et les unions ouvrières contribuent de plus en plus à ce programme d'emploi intégral de la main-d'oeuvre. Toutefois, en raison du climat de notre pays, il n'y aura jamais moyen d'éliminer complètement le chômage saisonnier. Des prestations de chômage de plus en plus généreuses ont été mises à la disposition de ce nombre irréductible de chômeurs éventuels pour leur entretien et pour le soutien de leurs familles.

Au cours de la période d'après-guerre, comme vous le savez, ce qui menaçait la stabilité de notre économie, c'était le danger d'inflation. La pression inflationniste provient du fait que la société, dans son ensemble, tente de consommer plus de biens que notre effort de production peut en offrir. Nous avons pris des mesures pour encourager l'augmentation de notre capacité de production, mais cette augmentation, bien qu'elle soit l'une des plus élevées de l'univers, n'a pas été assez rapide pour remédier complètement à la situation. Différentes mesures ont été adoptées pour abaisser le niveau de la consumma-

tion totale. Le gouvernement essaye de restreindre ses propres dépenses, mais cela n'est pas facile à réaliser quand nos besoins pour la défense nationale sont si considérables. Pour la même raison nous avons été forcés de maintenir les impôts à un niveau élevé et, plus récemment, de prendre des mesures pour restreindre le crédit. Ces mesures ne sont pas toujours vues d'un bon oeil, mais le peuple canadien en comprend de plus en plus le but et la nécessité. Somme toute, cependant, nous avons joui au Canada d'une prospérité sans précédent au cours des dix dernières années.

Le gouvernement n'a pas visé seulement à maintenir à un niveau stable et élevé l'emploi de la main-d'oeuvre et le revenu; il s'est efforcé aussi d'assurer une meilleure répartition de ce revenu national entre les divers groupes de notre société. Il est probablement impossible d'établir un régime d'impôts idéal et qui soit parfaitement équitable pour tout le monde. Je doute, cependant, que notre régime puisse être modifié de façon à le rendre plus progressif qu'il ne l'est à l'heure actuelle et plus proportionné à la capacité de payer de chaque contribuable sans y introduire, par ailleurs, des dispositions plus indésirables.

Un vaste programme de sécurité sociale a été mis sur pied au Canada en ces quinze dernières années. Il a réellement débuté en 1941 avec l'organisation de la Commission d'assurance-chômage dont les rouages ont été améliorés de bien des façons depuis sa création, surtout au cours des deux dernières sessions de la présente législature. Les allocations familiales datent de 1945 et les pensions de vieillesse à l'intention de toutes les personnes âgées de 70 ans et plus furent établies en 1949.

De plus, le gouvernement canadien, en collaboration avec les provinces, verse des pensions aux aveugles, aux invalides et aux personnes de 65 à 70 ans qui sont dans le besoin. A la dernière session du Parlement, le gouvernement a été autorisé à venir en aide aux provinces et aux municipalités en secourant les chômeurs nécessiteux qui ne sont pas admissibles à toucher des prestations d'assurance-chômage.

Notre programme de sécurité sociale coûte maintenant au gouvernement fédéral environ un milliard de dollars par année. De plus, nous avons annoncé que lorsque la majorité des provinces représentant la majorité du peuple canadien seront prêtes à aller de l'avant, le gouvernement fédéral recommandera au Parlement notre participation au financement d'un programme-santé, y compris les soins hospitaliers, les services de laboratoire, de radiologie et de diagnostic. Notre contribution

représenterait 25 p. 100 des frais, par personne, à partager dans chaque province, plus 25 p. 100 des frais moyens, par personne, à partager au Canada dans son ensemble, multipliés par le nombre d'habitants protégés par le programme provincial. Nous avons calculé que cette assistance entraînerait une dépense supplémentaire d'environ 180 millions de dollars par année.

En vertu de ce plan, la contribution du gouvernement fédéral serait versée directement aux gouvernements provinciaux ou à leurs services et non pas aux particuliers ou aux institutions elles-mêmes. Je suis convaincu cependant que les programmes provinciaux auxquels le gouvernement fédéral contribuerait respecteraient la liberté des citoyens et les droits et intérêts de tous les hôpitaux existants, qu'ils soient exploités par des organismes municipaux ou des groupes privés.

A la fin de la guerre, le besoin de logements était si impérieux sur une si vaste étendue de territoire qu'il constituait, à nos yeux, un problème national. Afin d'y apporter une solution, nous avons, sous le régime de la Loi nationale sur l'habitation et d'autres mesures législatives, aidé à construire plus de 300,000 maisons dans des centaines de municipalités réparties à travers le Canada. Nous avons conclu des ententes avec les provinces en vertu desquelles nous payons 75 p. 100 du coût des projets entrepris en collaboration avec elles en vue de doter des services de ville les terrains destinés à la construction des maisons. Nous assumons également 5 p. 100 de nos frais d'association avec les provinces ou leurs agences relativement à la construction de logements dont le loyer rapportera moins que le revenu normal de ces mises de fonds.

Notre programme agricole a visé à élargir nos débouchés et à fixer des prix minimums pour plusieurs des produits de la terre, afin de protéger les agriculteurs et leurs familles contre les prix trop bas et de leur assurer un revenu minimum raisonnable. Nous prévoyons que la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada aura dans son rapport quelque chose à dire au sujet de la situation actuelle de notre population agricole et j'espère que ses conclusions aboutiront à d'autres mesures tendant à améliorer cette situation. Le chiffre de notre population augmente rapidement grâce aux deux facteurs que sont notre excédent annuel de naissance sur les décès et la venue de nombreux immigrants, et notre production de denrées alimentaires, sauf peut-être celle des céréales, doit aussi augmenter. Or, au moins dans l'Est du Canada, il est impossible d'accroître de façon mar-

quée la superficie de nos terres arables. Au contraire, une partie assez importante des terres que l'on cultive à l'heure actuelle sont à peu près impropres aux usages agricoles ordinaires, et il est déplorable, voir même inutile dans notre pays, qu'on continue à s'éreinter pour les faire fructifier quand il est évident qu'elles ne peuvent donner à ceux qui les cultivent un revenu qui leur permette de vivre. Je dis que ce gaspillage de nos forces vives doit cesser, parce que la Providence a doté notre pays de ressources si vastes et si précieuses que tout homme peut par sa ténacité et son travail en tirer un revenu suffisant pour lui assurer, à lui-même ainsi qu'à sa famille, une existence convenable, à la condition que ses efforts soient consacrés à l'exécution d'une tâche réalisable dans des conditions convenables.

Je suis convaincu que certaines des terres de l'Est du Canada que nos courageux agriculteurs canadiens cherchent à cultiver devraient être restituées à la forêt pour servir à la conservation des eaux et les ouvriers qui cherchent à en tirer leur existence devraient être établis ailleurs sur des terres plus généreuses.

Il découle de tous ces facteurs que nous devons absolument trouver un moyen d'obtenir plus de denrées alimentaires d'une superficie inférieure à celle qui est présentement affectée à la production agricole.

On peut y arriver en adoptant des méthodes plus efficaces, et nous savons pour l'avoir entendu de la bouche des experts en agronomie et après des applications expérimentales de leurs recherches scientifiques, que ces méthodes plus efficaces sont et pratiques et profitables. Et nous savons également que nos agriculteurs sont toujours prêts à adopter de nouvelles méthodes s'ils ont constaté par eux-mêmes que ces méthodes sont pratiques et augmentent réellement leurs revenus.

C'est donc mon avis que tous les gouvernements intéressés et l'entreprise privée, tant individuelle que coopérative, ont le devoir impérieux de s'assurer que la production agricole augmente au même rythme que notre population et permette ainsi aux cultivateurs d'obtenir leur juste part du revenu national.

Dans l'ensemble, le gouvernement canadien croit avoir accompli des progrès réels dans l'accomplissement de sa mission de surveillance et de contribution à l'égard de la redistribution du revenu national de façon plus équitable parmi les divers éléments de la communauté. Nos mesures de sécurité sociale et notre programme d'aide qui les complète

protègent la population canadienne, au moins jusqu'à un certain minimum, contre les dangers sociaux trop grands engendrés par notre société industrialisée.

Enfin, je désire insister sur le fait qu'un principe fondamental de notre ligne de conduite générale est d'abandonner « aux groupements de rang inférieur le soin des affaires de moindre importance » et de refuser « de retirer à l'individu pour le confier à une collectivité plus vaste les fonctions que l'entreprise et l'industrie privées peuvent accomplir ». Le gouvernement canadien croit également que l'objet naturel de toute intervention en matières sociales est d'aider les membres du corps social, et non pas de les détruire ni de les absorber ».

Le but de notre politique économique est de stimuler ou de restreindre l'initiative privée selon que les circonstances l'exigent. Dans nos efforts pour stabiliser notre économie à un niveau élevé de prospérité, nous cherchons à appliquer des méthodes indirectes parce que nous n'approuvons pas, dans des conditions relativement normales, la réglementation économique directe de la production, des prix et des salaires.

Dans le domaine des dangers sociaux auxquels nous sommes tous exposés, les mêmes principes devraient s'appliquer. Ce n'est certainement pas le rôle du gouvernement de prescrire la façon dont les individus et leurs familles devraient administrer leur budget. Son rôle consiste à leur procurer les moyens d'obtenir la sécurité sans porter atteinte de façon générale à leur liberté de s'abstenir d'avoir recours à ces moyens. Je suis convaincu que, règle générale, nos mesures de sécurité sociale s'inspirent de ces principes.

Le gouvernement que je représente a parfois été accusé, même par certains catholiques, de s'inspirer de principes socialistes quand il a assumé des responsabilités dans le domaine économique et social et qu'il a pris des mesures pour s'acquitter desdites responsabilités. Je ne prends pas ces accusations au sérieux parce que je sais, comme le déclare Sa Sainteté le Pape Pie XI, qu'« il en est qui abusent de la religion elle-même, cherchant à couvrir de son nom leurs injustes exactions ». Il en est encore quelques-uns parmi nous qui favorisent la vieille philosophie du laissez-faire et prétendent que tout ce que fait le gouvernement est un pas vers le communisme. Ces gens n'ont pas encore compris que le communisme n'est pas le fruit du progrès social mais trop souvent de l'individualisme même qu'ils préconisent.

En ce qui concerne le communisme lui-même, il a à peu près cessé de fasciner les gens, s'il les a jamais intéressés, mais il demeure quand même un très grave danger pour l'univers. Il tend toujours à dominer le monde et, comme Sa Sainteté Pie XI l'écrivait en 1925, « à la poursuite de ce but, il n'est rien qu'il n'ose, rien qu'il respecte; là où il a pris le pouvoir, il se montre sauvage et inhumain à un degré qu'on a peine à croire et qui tient du prodige ». Les événements récents qui se sont produits en Hongrie ont démontré que les communistes n'ont pas changé depuis 1925.

Le communisme demeure un défi tragique pour tous ceux qui croient en la liberté et dans les valeurs spirituelles et peut-être plus particulièrement pour les chrétiens. Ceux-ci ne doivent pas se contenter de faire échec à cette menace, ils doivent instaurer la stabilité dans un univers instable. Comme le cardinal Paul-Emile Léger le disait à Saint-Jérôme lors de la dernière Semaine sociale de la section française: « Une chance exceptionnelle s'ouvre devant les chrétiens: ils doivent recueillir l'inquiétude qui traverse le monde et lui donner une réponse. Il leur faut faire face au Destin, refuser de consentir à la défaite de l'homme et repartir à la conquête de l'avenir. Au moment où tant d'hommes ballotés et déçus sont prêts à s'abandonner aux déterminismes et à « démissionner » de leur liberté d'homme, le chrétien est le seul à pouvoir rendre confiance à l'humanité tout entière parce qu'il croit pour lui-même à la primauté de sa destinée et à la possibilité de la réaliser. L'engagement du chrétien est un devoir de stricte justice et oeuvre de salut public ».

Puissiez-vous, messieurs, continuer à proclamer les vérités éternelles sur lesquelles repose la vraie civilisation et puissions-nous continuer à profiter de vos enseignements.

Discours prononcé à la Section anglaise des Semaines sociales du Canada, Toronto, 20 novembre 1956.

SUMMARY

RELATIONS BETWEEN THE INDIVIDUAL AND THE STATE

The theme of this conference — the Church's Social Teachings — is particularly appropriate in this anniversary year of two great social Encyclicals which have defined the relation between the individual and society and, more specifically, the relation between the citizen and the State. Several unsuccessful attempts have been made to define the nature of this relation between the individual and the state and have given rise to the most unfortunate social experiences of mankind. At one extreme, individualism maintains that individuals should be completely

free to seek their own good according to the best of their abilities. The "laissez-faire" philosophy leads to the very negation of the State and to complete anarchy. At the other extreme, communism identifies society with the State which becomes responsible for everything and all powerful. The communist doctrine leads to the negation of the individual and to complete dictatorship.

That, I think, is why Pope Pius XI, in *Quadragesimo Anno*, chose to define what ought to be the relation between the individual and the State according to the traditional principles of the Catholic Church and the Christian philosophy.

According to the Church's teachings, the role of government in the economic and social field may be briefly summarized as consisting of maintaining a high level of prosperity, ensuring a fair distribution of that prosperity among the various elements of the community, and stimulating or restraining private initiative without supplanting it in the fields where it can be efficient or controlling it unnecessarily.

The Canadian Government was thus assuming as a duty to aim at maintaining a stable level of prosperity. Serious attempts are being made to minimize seasonal unemployment. In collaboration with the Department of Labour, private industry and labour unions are increasingly contributing to this effort. In the postwar period, the menace to the stability of our economy has come from inflation. Various measures have been adopted to reduce the rate of total consumption.

The government has aimed not only at maintaining a high and stable level of employment and income but also at ensuring a better distribution of that national income between the different groups of our society.

A comprehensive system of social security has been built up in Canada over the last fifteen years: in 1941, unemployment insurance, in 1945, family allowances, in 1949, old age pensions and pensions to the blind. We have, under the National Housing Act and other legislation, aided in the construction of over 300,000 houses spread over hundreds of communities in Canada. Our agricultural policy has been aimed at expanding our markets and at fixing floor prices for several products so as to protect the farmers and their families against too low prices and to help them secure a decent minimum of income.

I therefore suggest that it should be the urgent business of all levels of government as well as private enterprise, both individual and co-operative, to see to it that agricultural production keeps up with our increase in population and thus provides the farming population with a fair share of the national income.

It is the purpose of our economic policy to stimulate or restrain private initiative as circumstances require. In our efforts to stabilize our economy at high levels of prosperity, we try to apply indirect methods because we do not favour, under relatively normal conditions, direct economic controls over production, prices and wages. In the field of social risks to which we all exposed, the same principles should apply.

We are sometimes accused, even by some Catholics, of being inspired by socialist principles. I do not take these accusations seriously because I know, as Pope Pius XI says, that "Indeed there are some who can abuse religion itself, cloaking their own unjust imposition under its name". Communism remains a tragic challenge for all those who believe in freedom and in spiritual values but perhaps more particularly for Christians. They must not merely oppose that threat, it is their responsibility to provide an alternative to an unstable world. As Cardinal Paul-Emile Léger said in St-Jérôme during the last French Catholic Social Life Conference: "They have to face up to Destiny, refuse to believe in man's defeat and set out again to conquer the future".